République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

Département de l'Ain

CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de RIGNIEUX LE FRANC

Nombre de Conseillers :

En exercice : 14 Présents : 10 Votants : 10

Absents: 4 Exclus: 0

SEANCE DU 18 février deux mil vingt-cinq

Date de convocation : 13 février 2025 Date d'affichage : 13 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le **18 février** à **20 H 30** le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit de la loi, à la Mairie, sous la présidence de M. PAIN Pascal, Maire,

OBJET: Archives de la mairie:
Demande de subvention auprès
du Département de l'Ain pour le
classement du fonds des archives
communales

Présents: PAIN Pascal, BERNARD Xavier, BOBAND Céline, BOILEAU Pierre, BRICAUD Maryline, CHOMEL Lionel, MARCELIN Valérie, RIGOLLET Maryse, THIEVON Yves, THOMAZET Fabien,

Absents Excusés: Mmes MARTEL Anne, KLEIN Aurélie,

Mrs HOWSE Willy, ROSSI Jean-Yves, Secrétaire de séance : M. THIEVON Yves,

N° 2025-06

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le service des Archives départementales de l'Ain a procédé, le 09 octobre 2023, à une inspection des archives de la commune.

Le compte-rendu établi à l'issue de cette visite précise que les archives de la commune n'ayant jamais été classées, il s'avère indispensable de faire réaliser une opération d'élimination réglementaire et de classement par des archivistes professionnels.

Cette opération permettra, d'une part, de libérer l'espace nécessaire à la conservation des archives produites à l'avenir et, d'autre part, d'identifier les documents qui présentent un intérêt pour l'histoire de la commune et doivent être définitivement conservés.

Un diagnostic a été établi par le Service des Archives du Centre de Gestion de l'Ain. La proposition d'intervention de ce service fait état d'une dépense totale de 12 750,00 € (montant non soumis à TVA) répartie en deux tranches de travaux :

- première tranche pour 7 625,00 € envisagée en 2025 ;
- deuxième tranche pour 5 125,00 € qui pourrait être réalisée en 2026.

Ce devis a été validé, le 10 février 2025, par les Archives départementales de l'Ain.

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20250218-delib2025-06-DE Date de télétransmission : 19/02/2025 Date de réception préfecture : 19/02/2025

delib2025-06 Page 1

Cette opération de classement peut bénéficier d'une aide financière du Département dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales à hauteur de 45 % de la dépense HT.

Afin de programmer au plus tôt la première phase de tri et de classement du fonds des archives communales, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès des Archives départementales de l'Ain d'un montant de **3 431,00** € (7 625,00 € x 45%) relatif à la première tranche.

Le reste à charge pour la commune s'élèverait alors à 4 194,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ADOPTE l'opération de classement du fonds des archives communales pour la première tranche auprès du service des archives du Centre de Gestion de l'Ain,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- **SOLLICITE** auprès du département de l'AIN, une subvention à hauteur de 45 % des dépenses soit un montant de **3 431,00** € dans le cadre du dispositif de sauvegarde des archives communales.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre de la subvention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Accusé de réception en préfecture 001-210103255-20250218-delib2025-06-DE Date de télétransmission : 19/02/2025 Date de réception préfecture : 19/02/2025

> Certifié exécutoire par le Maire Compte tenu de la télétransmission en Préfecture le **19 février 2025**

Publication le 20 février 2025

Le Maire

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus Pour extrait conforme,

Le Maire

Pascal PAIN

delib2025-06 Page 2